



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT # 401-26 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 401-26 – relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité ([www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)) et sur demande à ([info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le 20 mai 2026, la MRC de Bellechasse a délivré à la Municipalité de Saint-Gervais un certificat de conformité en regard du règlement ci-haut mentionné ;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS ci-haut, concernant le règlement # 401-26, relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, et ce, en date du 29 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

